

REPUBLIQUE DE GUINEE

N° 027 /PRG

~~MINISTRE~~ JUSTICE SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--- ORDONNANCE ---

SECRETARIAT GENETAL DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant les Lois et règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;

VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984,, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--- ORDONNE ---

.....
ARTICLE 2 /- l'Etudiant (e) Karifa SAKO

Diplômé (e) de l'institut Polytechnique de Kankan

Option Agriculture

Promotion MOHAMED V

Session 1981

est nommé (e) dans le cadre unique de l'Economie Rurale et classé (e) dans le corps des Docteurs Vétérinaires, des Ingénieurs des Eaux et Forêts et d'Agriculture Hiérarchie "B" en qualité d'ingénieur Stagiaire (Indice 704) pour compter du 1er FEVRIER 1984.

.....
ARTICLE 17 /- La dépense est imputable au Budget National de Développement - Exercice 1985.

ARTICLE 18 /- La présent Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

POUR EXTRAIT CERTIFIE EXACT
CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985
LE SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT

CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985

- COLONEL LANSANA CONTE -

- CAPITAINE SEKOU TRAORE -

